

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrick Parent

<https://www.cadre21.org/membres/facc914310606c0093e8e316>

Date d'obtention : 2022-03-30 16:58:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer la victime, prise d'informations, confisquer le cellulaire, informer les policiers.

Ouvrir la trousse Sexto.

Recueillir les informations auprès de la victime.

Suivre les étapes de la trousse Sexto, selon le cas.

Remplir la grille d'évaluation.

S'il s'agit d'un acte malveillant, confisquer le cellulaire et contacter les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

S'il s'agit d'une demande des policiers ou des parents, je n'utilise pas la trousse Sexto et je les réfère au service de police. Nous ne sommes pas mandataire du travail des policiers.

S'il n'y a pas d'acte malveillant, je rencontre l'élève et saisit le téléphone. Je communique avec les policiers, qui remettront le cellulaire après l'intervention s'il y a lieu.

S'il y a un acte malveillant, on peut être en présence de pornographie juvénile. On évalue la situation avec la grille d'évaluation de Sexto et on saisit le cellulaire pour le remettre aux policiers, qui feront enquête. On ne discute pas avec l'élève ayant commis le geste malveillant.

En tant qu'intervenant, il ne faut jamais regarder les images, car nous pourrions être accusé de visionnement de pornographie juvénile.

Nous ne parlons pas de la situation avec des journalistes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

S'assurer de ne pas voir les images, surtout lorsque l'élève veut me les montrer. Je pourrais commettre une infraction criminelle.

Il faut s'assurer de bien suivre les étapes de la méthode Sexto pour recueillir les informations et ainsi aider au travail des policiers pour réduire le temps de traitement des plaintes.